

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 22/03/2024 à 20 heures le conseil municipal de Saint-Pardoux-Les-Cards, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Laurent Glomot Maire

Date de convocation du conseil : 15/03/2024

Conseillers en exercice : 11

Étaient présents : M. Laurent GLOMOT, M. Michel DECHAUD, Mme MARCEAU Joëlle, M. François MORRAUD, M. Christophe MARTIN, M. Pierre MARLAUD, M. Eric BOURDET, M Georges PALLEAUX.

Étaient excusés : M. Guy PAROT, M. Julien ALANORE

Était absente : Mme LE CAM Claude

Secrétaire de séance : Eric BOURDET .

2024-18 Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
--

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire dans le domaine de la prévoyance, la participation de l'employeur peut intervenir soit :

- Par la mise en place d'une convention de participation, comportant une procédure de mise en concurrence gérée en autonomie par la collectivité territoriale.
- Par l'adhésion à une convention de participation proposée par le Centre de gestion.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif.

Pour cela, dans l'objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour mener à bien la mise en concurrence dans le domaine de la prévoyance.

Le Maire précise que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

Le conseil municipal décide :

- **de se joindre** à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse entend conclure ;
- **de donner mandat** au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;
- **prend acte** que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction

publique de la Creuse pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Adopté à l'unanimité

2024-19 Proposition d'adhésion à Est Creuse Développement pour la réalisation de prestations de services pour les collectivités non-membres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter sa décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

2024-20 Panneaux électoraux

Monsieur le Maire indique que les services préfectoraux rappellent que les communes doivent impérativement respecter les dimensions réglementaires des panneaux électoraux.

Il communique les dimensions minimales obligatoires et signale qu'aux dernières élections européennes il fallait 34 panneaux.

Il précise que pour le prochain scrutin le nombre de candidats sera connu après le 18/5/2024.

Il présente les devis réceptionnés et invite le conseil à délibérer.

Nom de l'entreprise	Montant en € HT	Montant en € TTC	Observations
Challenger	3 060.00	3 672.00	30 panneaux (125 x 70)
Barlaud	420.10	504.12	10 plaques tôle galvanisée (2.50 x 1.25)
Trullen			Bois en rupture

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'offre de la société Barlaud
- charge Monsieur le Maire de voir si l'entreprise peut réaliser la découpe des plaques et en assurer la livraison

Joëlle Marceau indique qu'il est nécessaire de prévoir des chevrons pour maintenir les tôles.

Adopté à l'unanimité

2024-21 Achat d'un niveau laser

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de disposer d'un niveau laser pour les travaux préparatoires à la réalisation de la chappe dans la grange.

Il présente l'offre réceptionnée qui s'élève à 144 € HT soit 172.80 € TTC pour un niveau à croix.

Puis il invite le conseil municipal à délibérer.

Certains conseillers sont opposés à cet investissement qui ne servira qu'une fois.

Un autre conseiller demande quel tarif s'applique en cas de location.

Monsieur le Maire indique que la location d'un niveau s'élève à 71 € par jour.

Puis, il indique que pour les travaux de décaissement du sol, il a sollicité des tarifs et communique les montants de location d'une mini-pelle à la journée 201 € et le tarif du transport un aller-retour 209 €.

Un conseiller suggère de solliciter un artisan de la commune pour le marquage du niveau.

Monsieur le Maire indique qu'il va solliciter son entourage pour le prêt d'un niveau laser.

2024-22 Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par le Conseil Départemental de la Creuse, les précédents chemins inscrits au PDIPR lors de la séance du Conseil Municipal en date du **9/02/2024 délibération n°2024-015** nécessite une actualisation.
- de la nouvelle procédure d'inscription des chemins au PDIPR
- du projet d'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Itinéraires concernés :

1 Circuit VTT de la Base VTT FFC

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. - à St Pardoux : Chemin « du calvaire » (au-dessus du cimetière) jusqu'à La Bussière.
 2. à Villemonteix : Chemin « dit de la Gasnette » allant de l'étang cadastré AM0092 à la Route VC 4 d'Issoudun à Cressat.
 3. - Chemin rural de « Villemonteix à Orgnat » vers chemin rural « Villemonteix à L'étang » en direction de St Dizier-La-Tour
 4. à Villemonteix : « Chemin rural dit De l'étang »
 5. à Villemonteix : « Chemin rural dit Du Grand Bois »
- A Margnat : les parcelles privées AN 0131, AN0132, AN0123 sont intégrées dans le circuit VTT. Elles sont gérées par la commune et feront l'objet d'une signature de convention.

- de conserver à ces sentiers de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année.

- de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Le Conseil Municipal prend acte de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département.

La présente délibération complète la délibération n °2024-015 prise le 9/02/2024 pour l'inscription des chemins au PDIPR.

Adopté à l'unanimité

2024-23 Subvention à l'association Les Amis de l'Ecole de Lavaveix

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par l'Association les amis de l'école de Lavaveix.

Il est précisé que l'association participe aux activités de l'école pour les enfants.

Elle finance un cadeau à Noël (valeur 25 €), en 2023 le spectacle de Noël (800 €), participation aux sorties scolaires, intervention d'un peintre il y a 2 ans pour la réalisation d'une fresque.
8 enfants de ST PARDOUX LES CARDS sont scolarisés à Lavaveix.
Enfin, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide d'attribuer 60 € de subvention à cette association
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire
- dit que cette subvention sera inscrite au budget 2024

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 22h30.